



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

QUE le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 à 19h00 qui se tiendra à la salle communautaire Gaston Vallée, située au 72, boulevard de la Montagne, Chambord, sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ :

155 ch de la Grosse-Roche
Lot 5 949 480, cadastre du Québec

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Règlement de zonage numéro 2018-621

Article 139 usages et construction principaux, grille des spécifications numéro 902, zone 3AF, du règlement de zonage 2018-621 de manière à réduire la marge de recul avant à 1.70 mètres plutôt que 15.0 mètres, réduire la marge de recul latérale à 1.61 mètres plutôt que 4.0 mètres et réduire la marge de recul arrière à 1.51 mètres plutôt que 10.0 mètres, pour le bâtiment principal.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande.

DONNÉ À CHAMBORD, CE SIXIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN

La secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel